

Journal du Lot 20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— — —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— — —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La question des responsabilités dans les accidents d'automobiles. — Les économies budgétaires?... La première démonstration de leur impossibilité a été faite au Conseil des Ministres.

Est-ce une heureuse chance ? Est-ce un progrès ?... Il paraît que pendant les trois journées des vacances du 15 août, le nombre des accidents d'automobiles n'a pas été aussi grand qu'il est d'usage en pareille circonstance.

A ce sujet, un de nos confrères affirme qu'en France le bilan quotidien de ces accidents est de dix morts auxquels il faut ajouter cent blessés, sans compter trois ou quatre cents voitures démolies ou endommagées.

Le Président du Conseil, aidé du chef de la Sûreté Générale se préoccupe de cette situation. Sur quoi le même confrère, psychologue profond qui sait le pourquoi des choses, offre au Chef du gouvernement en quête de mesures préventives, le fruit de ses observations personnelles. La cause première du mal, selon lui, est que nous ne savons pas vivre en société.

Nous y vivons humainement, c'est-à-dire en nous haïssant et en nous jalousant les uns les autres. Et cela produit, hélas ! bien d'autres maux que des accidents d'automobiles. Nous tolérons notre semblable quand il nous sert et nous le boucons quand il nous gêne. Ce sont là des vérités bien connues qu'on n'a pu essayer de changer tous les Codes, morales et religions.

Si le Président du Conseil n'a pas d'autres lumières pour mettre fin à l'écrasement des piétons par les chauffards et à l'écrabouillement des automobilistes par eux-mêmes, il est fort à craindre qu'il n'abandonne pas à de meilleurs résultats que ses prédécesseurs. Il y aura quelques prescriptions réglementaires de plus, il n'y aura pas un accident de moins.

Je n'ai pas, quant à moi, d'incalifiable procédé à lui proposer et tout ceci n'a pas pour but de vous préparer à recevoir la révélation d'une admirable découverte. Les morts iront de plus en plus vite. Il est des progrès auxquels il faut résigner.

Ceci étant admis comme on admet ce que l'on ne peut empêcher, reste la question des responsabilités. Notre confrère les partage également. Et rien ne me paraît moins équitable que cette égalité.

En général les piétons lui paraissent aussi coupables que les chauffeurs. Eh ! bien non ! Nous ne pouvons pas laisser passer cela. Nous sentons bien, même en dehors de tout raisonnement, qu'il est inadmissible de mettre à égalité celui qui tue et celui qui est tué.

Avant de faire deux catégories d'accidents : ceux qui sont causés par les piétons et ceux qui sont causés par les automobilistes, on ne peut pas ne pas reconnaître qu'il existe à tous, quels qu'ils soient, une cause première : c'est l'auto ! Et celle-là du moins ne saurait être mise à la charge de celui qu'elle écrase, ou plutôt c'est bien assez qu'elle l'écrase sans qu'on veuille par surcroît lui imputer à crime ou à délit.

A priori, la qualité de victime ne devrait pas pouvoir être contestée au piéton. Même s'il est négligent, maladroit ou imprudent, il y a pour lui cette présomption qu'il subit l'accident et que l'instrument de mort était aux mains de son adversaire. On peut blâmer la sottise ou la distraction du monsieur qui va se mettre juste dans la ligne de tir d'un fusil. Il n'en reste pas moins que la cause première de sa mort, c'est le fusil... et le fusilleur.

La justice voudrait donc — sauf démonstration contraire à la charge du chauffeur — que dans toute rencontre entre piéton et automobiliste, le piéton fut considéré comme assailli.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est le plus faible.

L'agneau ne doit pas avoir à démontrer qu'il n'a pas attaqué le loup. Tant mieux pour celui-ci s'il peut établir que l'agneau est venu lui mettre ses griffes dans la gueule !

Tandis qu'il est question de prendre des mesures nouvelles pour limiter le nombre des accidents d'automobiles, les piétons devraient s'organiser pour

défendre leur cause, alors qu'il est temps encore. Je veux dire alors qu'ils sont encore la majorité.

Car il est bien évident qu'eux, comme moi, changeront complètement d'avis sur la question, aussitôt qu'ils seront devenus automobilistes.

Nous avons eu des informations sur la dernière réunion du Conseil des Ministres lesquelles confirment bien ce que nous disions touchant la difficulté — c'est l'impossibilité qu'il faudrait dire — de réduire sensiblement les dépenses budgétaires.

Avant la réunion, tous les ministres étaient d'accord sur le principe : il faut faire des économies !

Très bien ! Excellentes dispositions ! On va se mettre à l'œuvre courageusement. Voyons, messieurs, quels sont ceux d'entre vous qui proposent des réductions sur leurs services ?

Silence complet !

La question ayant été mal posée, on procède autrement et l'on soumet successivement les budgets particuliers à un examen minutieux.

Stupeur ! Chaque ministre, pris à partie tour à tour, démontra que bien loin de souffrir une réduction, ses services avaient besoin de crédits augmentés.

Tous voulaient faire des économies mais sur le budget de leurs voisins. Des heures passèrent en discussion. Il fallut toute la souplesse habileté de M. Germain-Martin, unie à l'impérieuse pression de M. André Tardieu qui appuyait l'autorité souriante du Président de la République pour obtenir quelques diminutions de chiffres !

Qu'en restera-t-il dans la pratique ? C'est ce que l'avenir nous dira. Et je vous conseille de ne pas compter beaucoup là-dessus pour voir diminuer les impôts.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

POUR LES MESSIEURS

Comme il paraît que les affaires ne vont pas très fort, et que les assurances sociales sont une lourde charge, l'honorable corporation des coiffeurs a cherché à prendre une de ces initiatives nouvelles qui, le snobisme aidant — snobisme préparé par la publicité d'usage — leur amènerait un renouveau de clientèle ou tout au moins de dépenses de la part de leurs habituels clients.

L'effarante coupe des dames, à ras du cou, — les cheveux à la garçonne — qui, il y a quelques années, fut une révolution, avait été un symbolique coup de maître, un coup de fortune plus exactement.

Il s'agit de faire aujourd'hui quelque chose d'aussi profitable.

Et les coiffeurs ont pensé, fort judicieusement, qu'il y aurait peut-être une source d'exploitation considérable dans la coquetterie masculine, comme fut exploitée, déjà, la coquetterie féminine.

Tant d'hommes, même des plus actifs, ayant souci de leur beau physique, passent de longs moments chez leur coiffeur, n'hésitant pas à se faire accommoder de façons variées. Ils veulent plaire et leurs charmes naturels ont, — autrement plus que les charmes féminins — besoin d'artifices, pour lesquels ils ne reculent pas devant la dépense.

Il est même assez absurde de n'y avoir pas davantage songé, de n'avoir lancé aucune mode un peu avantageuse les concernant.

N'est-ce jamais trop tard pour bien faire ?

« Réfléchissons un peu, se dit l'honorable corporation des coiffeurs. De plus en plus, la mode pousse les messieurs à sortir nu-tête. Ne convient-il pas de parer cette tête de façon à rendre la coiffure durable, à l'abri des intempéries et avec quelque originalité dans sa présentation ?

« Pourquoi ne pas lancer l'indéfrisable pour messieurs ? Profitable, entre autres, cette petite opération électro-capillaire qui revient très cher au client et doit se renouveler périodiquement.

« Évidemment il faut compter avec les gens chausés. Mais la jeunesse pensive et le, abondamment l'oisonné qui, au lieu de se coller les cheveux en arrière, l'argentine, — ce qui nu rapporte guère au coiffeur — aurait tout profit à arborer de jolies têtes bouclées et frisées !

« Peu importe, d'ailleurs, si c'est bien. L'essentiel est que ce soit cher et les indéfrisables pour dames ont montré combien c'est coûteux.

« Avantage précieuse : le matériel reste le même. Pas de frais nouveaux, par conséquent. Durant la longue attente nécessaire, les manucures y trouveront leur compte. »

Cela semble s'accommoder assez

Informations

A la S. D. N.

La prochaine assemblée de la S. D. N. sera inaugurée le 10 septembre par M. Zuma, représentant le Vénézuéla, lequel prononcera le discours d'usage.

L'Assemblée sera appelée à élire son président et il semble bien que son choix se portera cette année sur M. Titulesco, ministre de Roumanie à Londres.

Un discours allemand

M. Treviranus, ministre allemand a prononcé un discours à Cassel.

Dans son discours, le ministre du Reich a fait une fois de plus allusion au récent discours qu'il a prononcé sur la politique orientale de l'Allemagne et dont l'interprétation causa l'émotion que l'on sait : « Ce que j'ai dit à propos d'une active politique de révision des traités, a-t-il dit ne constituait aucune menace, mais était l'expression toute naturelle du sentiment de la nation allemande ». Il faut que, de l'avis de nos confrères allemands, il y ait assez de clarté pour que l'étranger sache bien ce que nous voulons en finir avec les dictateurs. Nous entendons remplir notre mission européenne sans recourir, bien entendu, à la force des armes, mais en nous inspirant de l'esprit du front. »

En terminant, M. Treviranus a déclaré qu'il n'avait aucune raison de revenir sur les paroles qu'il avait prononcées dans ses récents discours.

Ils réclament des colonies

Le ministère de l'Instruction publique de Bavière ordonne, dans un arrêté qu'il vient d'adresser à tous les membres du corps enseignant, d'intensifier la propagande en faveur des colonies.

Cet appel demande à tous les professeurs et en particulier à ceux chargés des cours de géographie et d'histoire, de parler du glorieux passé colonial du Reich, et de démontrer qu'un grand peuple doit disposer d'un empire colonial pour des raisons d'ordre politique, économique et culturel.

Les élections espagnoles

Le général Béranger vient de déclarer à un groupe de journalistes que les élections générales au Parlement espagnol auraient certainement lieu bien avant le mois de décembre prochain.

La grève fiscale en Egypte

Quinze cents personnes ont déjà refusé de payer la taxe de police à laquelle tous les Egyptiens sont astreints. A Kanta, dans la Basse-Egypte, le D^r Hassan Kamel, député et oncle du ministre de la justice, doit 350 piastres. Les membres de sa clinique ont été enlevés et offerts à la criée au milieu de la rue, mais il n'y eut pas d'acheteurs.

Un agent de police, déguisé en civil, apporta alors la somme nécessaire que le fonctionnaire accepta.

Kurdes et Persans

On annonce de source persane qu'au cours d'un violent combat 300 Kurdes, appartenant à la tribu Hamet agha auraient été tués et que les pertes subies par les troupes persanes s'élevaient à 40 morts seulement.

Les nouvelles annonçant cette résistance énergique de la part des Perses contre les Kurdes a produit une très bonne impression en Turquie.

Aux Indes

Les Afridis et les Orakzais ont convoqué pour vendredi une grande réunion, au cours de laquelle on craint que soit déclarée une sorte de guerre sainte qui s'étendrait alors tout le long de la frontière afghane.

D'autre part, on annonce que le viceroi a publié un communiqué donnant les raisons de la loi martiale.

Dans ce communiqué, lord Irwin déclare que c'est à la demande des autorités civiles et militaires qu'il a signé l'article qui prévoit la création de tribunaux spéciaux.

Le calme revenu en Indochine

Du paquebot « Chenoucaux », courrier d'Extrême-Orient, ont débarqué dimanche matin, trois inspecteurs des colonies, qui ont fait les déclarations suivantes sur la situation générale en Indochine :

« Au point de vue politique, le calme est revenu, et du côté financier, toute crainte sera écartée définitivement lorsque les réserves en voie de récupération auront permis la stabilisation de la piastre. Du côté économique, la crise n'est pas entièrement conjurée ; la baisse sur certains produits, les caoutchoucs principalement, et les difficultés de transport au Tonkin gênent considérablement le relèvement économique, qui, cependant, sera réalisé avant qu'il soit longtemps. »

mal, direz-vous, avec la vie moderne si bousculée, si fiévreuse.

« Alors donc ! Les hommes, même les plus occupés, même les plus formidablement travailleurs, savent toujours trouver le temps dont ils ont besoin, pour plaire, ou, du moins, pour essayer de plaire. »

Henry DE FORGE.

Vers le protectionnisme ?

L'impression se confirme que le gouvernement travailliste songe sérieusement à établir un tarif douanier uniforme de 10 0/0 sur tous les produits manufacturés à l'importation. Ce projet, qui aurait pour principaux artisans MM. Mac Donald et Thomas, se justifierait par la nécessité où le gouvernement travailliste va se trouver d'augmenter ses recettes de trésorerie pour le prochain budget. La question fait l'objet d'un sérieux examen en ce moment.

Si certains membres du cabinet approuvent le projet Mac Donald-Thomas, d'autres, notamment M. Snowden, le combattent, considérant que ce serait une simple capitulation des partisans du libre échange devant les clamours du protectionnisme.

Vingt-six jours en avion...

Dale Jackson et Forest O'Brien continuent leur raid ravitaillé à Saint-Louis, à bord du Greater-Saint-Louis.

Ils en étaient dimanche, à midi, à 625 heures, c'est-à-dire vingt-six jours et une heure.

Depuis qu'ils ont dépassé le record des frères Hunter, ils ont déjà gagné 180.000 francs à raison de 2.500 francs par heure.

À la Bourse de New-York

Une reprise des affaires, la plus marquée qu'il y ait eu depuis le début de l'année, a été enregistrée à la Bourse. Certains milieux attribuent cette reprise à la fin de la sécheresse.

L'accord sur les dettes

Le gouvernement mexicain a donné son approbation à l'accord sur les dettes, qui est intervenu entre son ministre des finances et M. Lamont, président de la commission internationale des banquiers, le mois dernier à Paris. Cependant, avant d'entrer en vigueur, cet accord devra être ratifié par le Congrès mexicain.

EN PEU DE MOTS...

On annonce la mort du docteur Dron, sénateur du Nord, maire de Tourcoing. Il était âgé de 73 ans.

En plein milieu du Pacifique le vapeur « Tahiti » sombre lentement. Les passagers ont été évacués.

Les réclamations téléphoniques adressées par les abonnés recevront un numéro d'ordre, afin qu'elles ne s'égareront plus dans les bureaux centraux.

Le général Rafael Trugillo a pris officiellement possession, samedi, de ses fonctions de président de la République.

Un autocar transportant une noce de Strasbourg à Saverne, a capoté et est tombé dans la rivière la Zorn. Il y a 2 morts et 14 blessés.

NOS ÉCHOS

Nouvelle étoile.

Sa qualité de questeur a valu récemment à M. Barthe, député socialiste de l'Hérault, d'être nommé grand Officier de l'Étoile de Roumanie.

M. Blum en a d'abord ri — car il lui arrive quelquefois de rire quoi que présente la légende — mais ensuite il s'est fâché. C'était l'autre jour Baron qui devenait officier, maintenant Barthe grand Officier. Le parti collectiviste se militariserait-il de jour en jour ? M. Blum est inquiet d'autant plus qu'on ne lui a jamais offert, à lui-même, le moindre ruban.

Mais c'est à St-Gervais-sur-Mare que l'événement a surtout fait quelque bruit.

Grand Officier, disait l'un, il doit avoir un beau costume ? Avec un beau sabre.

— Té, toute une panoplie, parbleu !

— Et il viendra comme ça, à St-Gervais ?

— Tu veux rire !

— Et puis, ça le met à tu et à toi avec le roi de Roumanie, ce fourbi-là !

— Et il a même le droit de danser avec la Reine, qu'on dit.

— Pour le carnaval ?

— Mais non pour les bals de la cour.

— Au demeurant, ça a fait au député de l'Hérault une belle réclame dans sa circonscription et on l'attend pour célébrer l'événement par un banquet sensationnel.

Un Grand Officier de l'Étoile de Roumanie, ça ne court pas les rues à St-Gervais-sur-Mare.

Tout le pays est alerté.

Et M. Barthe prend, si on peut dire, figure d'Étoile.

Du Journal au Théâtre.

Le journalisme mène à tout.

Nous en aurons une preuve de plus à la rentrée prochaine, puisque le premier spectacle que va monter Mlle Falconetti est dû aux efforts conjugués de MM. Edouard Helsey et Jean Botrot.

Le premier est un grand enquêteur international, le second un informateur parlementaire de talent.

Ajoutons qu'à ces deux noms, une troisième collaboration est venue s'ajouter : celle de Mme Dussane, qui, à la ville, n'est autre que Mme Edouard Helsey.

TEMPS JADIS

FEUILLES VOLANTES

Des particuliers ont trouvé une intéressante manière de commémorer les journées historiques de 1830 : ils ont organisé une exposition rétrospective du Palais-Royal.

Elle est installée non au Palais-Royal même, où, pourtant, elle aurait pu trouver place, ne fût-ce que dans ces salles affectées à l'exposition permanente coloniale qui paraît faite pour donner une idée symbolique du désert ; mais tout près de là, dans ce pavillon de Marsan, annexe des Tuileries, qui fut brûlé pendant la Commune de 1871 et dont la reconstruction donna lieu à une singulière comédie politico-financière.

Cette exposition a été ouverte quasi sans publicité ; néanmoins, elle attire nombre de visiteurs et de visiteuses qui ont l'air d'y prendre le plus vif intérêt. J'y étais le jour de l'inauguration, où l'affluence était naturelle puisqu'il y avait eu des invitations gratuites ; mais j'y suis retourné le premier dimanche où l'entrée était payante, et le public n'était pas moins pressé et curieux. Cependant, il ne s'agit de voir que des plans, des gravures, quelques tableaux, quelques livres, sans aucun des accessoires dramatiques qui attirent généralement la foule.

Mais il y a dans ces vestiges d'un passé qu'on sent tout proche, un attrait auquel il est difficile de résister.

Détail curieux : le jour de l'inauguration, l'organisateur, qui accompagnait M. Eugène Lautier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, lui disait :

« Beaucoup de ces pièces, et des plus rares, nous ont été prêtées par une collectionneuse de famille étrangère, qui, éprise du Palais-Royal, s'est installée depuis sept ans dans une maison qui en dépend et a consacré beaucoup de temps et d'argent à en réunir les souvenirs... Justement la voici.

Il y eut des présentations. Le sous-secrétaire d'Etat sembla à la fois surpris et charmé. Sur l'énonciation de ses deux titres, étranger et collectionneuse, il s'attendait évidemment à voir une personne de tournure spéciale et d'âge... de collection. Du tout. Il était en présence d'une jeune femme, toute charmante, au visage et aux manières entièrement français, qui semblait avoir collectionné ces reliques sévères comme elle eut collectionné des bijoux ou des toilettes.

N'y a-t-il pas quelque chose d'étroué dans cette espèce de culte inspiré par un de nos monuments à une personne qui n'est même pas de chez nous.

Mystère des vieilles pierres. Nous nous plaignons de l'abandon où est tombé le Palais Royal. Mais, grâce à cet abandon, en nous promenant sous ses arcades aujourd'hui presque désertes, le nous est loisible d'évoquer, de voir revivre toutes ces ombres qui, jadis, en firent le creuset des agitations politiques, du plaisir et même du vice. Mme Crosbie de Cunha, c'est le nom de la collectionneuse, a peut-être subi un jour le fluide de ces anciennes présences.

Je dois dire qu'aussi bien le jour de l'inauguration que le dimanche et, sans doute, les autres jours, le panneau qui retient le plus longtemps certains visiteurs et surtout les visiteuses, est celui où sont réunis les souvenirs des restaurants fameux qui attirèrent jadis les gourmets de Paris et de toute l'Europe au Palais-Royal : les « Trois frères Provençaux », « Véry », « Vefour ».

Il y a quelques pancartes sur lesquelles sont affichés les prix de chacun de ces célèbres traiteurs et ces prix font rêver les Français obligés aujourd'hui de prendre leurs repas hors de chez eux et qui, loin de fréquenter les établissements de luxe analogues à ces ex-temples de Comus, se contentent des restaurants moyens.

Les prix sont marqués sur deux colonnes, l'une consacrée aux francs, l'autre aux sous, car on n'était pas encore arrivé à la division logique entre francs et centimes.

Eh ! bien, il y a beaucoup de prix qui n'occupent que la seconde colonne. Chez Vefour, comme chez Véry, ou aux frères Provençaux, on pouvait manger un bœuf aux tomates pour douze sous, un pied de cochon (on ne disait pas encore élégamment porc) pour dix sous, et beaucoup d'autres plats à l'avenant. C'est le veau qui coûte le plus cher, particulièrement quand il est de Pontoise. Alors la portion monte jusqu'à trois francs.

Mais ce qui frappe encore plus peut-être que ces prix, c'est le nom des liqueurs. Celles-ci ne sont pas très ruineuses. Le verre coûte de dix à quinze sous. Mais on peut boire de la Crème d'Amour, de la Crème de mars, de la Crème de Vénus...

« Qu'est-ce que ça pouvait bien être que cela ? » s'exclame bien des gens.

M. Lautier, arrêté devant la pancarte de Vefour, disait vendredi :

« Ces liqueurs-là, j'en ai encore bu dans ma jeunesse. Il en restait quelques bouteilles chez mes parents. C'était surtout sirupeux et parfumé. »

Cela faisait sans doute concurrence aux fameuses liqueurs de Mme Amphoux, dont il est tant question dans la littérature du temps, fit un de ses compagnons.

« Oui, dit M. Lautier, et les produits de Mme Amphoux étaient quelque chose de fameux. Il en restait aussi dans la cave à liqueurs de mes parents. Et je me rappelle en avoir bu une qui s'appelait simplement : Baume humain... »

Quel génie dans la nomenclature !

Le jour de l'inauguration, l'organisateur, qui accompagnait M. Eugène Lautier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, lui disait :

« Beaucoup de ces pièces, et des plus rares, nous ont été prêtées par une collectionneuse de famille étrangère, qui, éprise du Palais-Royal, s'est installée depuis sept ans dans une maison qui en dépend et a consacré beaucoup de temps et d'argent à en réunir les souvenirs... Justement la voici.

Il y eut des présentations. Le sous-secrétaire d'Etat sembla à la fois surpris et charmé. Sur l'énonciation de ses deux titres, étranger et collectionneuse, il s'attendait évidemment à voir une personne de tournure spéciale et d'âge... de collection. Du tout. Il était en présence d'une jeune femme, toute charmante, au visage et aux manières entièrement français, qui semblait avoir collectionné ces reliques sévères comme elle eut collectionné des bijoux ou des toilettes.

N'y a-t-il pas quelque chose d'étroué dans cette espèce de culte inspiré par un de nos monuments à une personne qui n'est même pas de chez nous.

Mystère des vieilles pierres. Nous nous plaignons de l'abandon où est tombé le Palais Royal. Mais, grâce à cet abandon, en nous promenant sous ses arcades aujourd'hui presque désertes, le nous est loisible d'évoquer, de voir revivre toutes ces ombres qui, jadis, en firent le creuset des agitations politiques, du plaisir et même du vice. Mme Crosbie de Cunha, c'est le nom de la collectionneuse, a peut-être subi un jour le fluide de ces anciennes présences.

Je dois dire qu'aussi bien le jour de l'inauguration que le dimanche et, sans doute, les autres jours, le panneau qui retient le plus longtemps certains visiteurs et surtout les visiteuses, est celui où sont réunis les souvenirs des restaurants fameux qui attirèrent jadis les gourmets de Paris et de toute l'Europe au Palais-Royal : les « Trois frères Provençaux », « Véry », « Vefour ».

Il y a quelques pancartes sur lesquelles sont affichés les prix de chacun de ces célèbres traiteurs et ces prix font rêver les Français obligés aujourd'hui de prendre leurs repas hors de chez eux et qui, loin de fréquenter les établissements de luxe analogues à ces ex-temples de Comus, se contentent des restaurants moyens.

Les prix sont marqués sur deux colonnes, l'une consacrée aux francs, l'autre aux sous, car on n'était pas encore arrivé à la division logique entre francs et centimes.

Eh ! bien, il y a beaucoup de prix qui n'occupent que la seconde colonne. Chez Vefour, comme chez Véry, ou aux frères Provençaux, on pouvait manger un bœuf aux tomates pour douze sous, un pied de cochon (on ne disait pas encore élégamment porc) pour dix sous, et beaucoup d'autres plats à l'avenant. C'est le veau qui coûte le plus cher, particulièrement quand il est de Pontoise. Alors la portion monte jusqu'à trois francs.

Mais ce qui frappe encore plus peut-être que ces prix, c'est le nom des liqueurs. Celles-ci ne sont pas très ruineuses. Le verre coûte de dix à quinze sous. Mais on peut boire de la Crème d'Amour, de la Crème de mars, de la Crème de Vénus...

« Qu'est-ce que ça pouvait bien être que cela ? » s'exclame bien des gens.

M. Lautier, arrêté devant la pancarte de Vefour, disait vendredi :

« Ces liqueurs-là, j'en ai encore bu dans ma jeunesse. Il en restait quelques bouteilles chez mes parents. C'était surtout sirupeux et parfumé. »

Cela faisait sans doute concurrence aux fameuses liqueurs de Mme Amphoux, dont il est tant question dans la littérature du temps, fit un de ses compagnons.

« Oui, dit M. Lautier, et les produits de Mme Amphoux étaient quelque chose de fameux. Il en restait aussi dans la cave à liqueurs de mes parents. Et je me rappelle en avoir bu une qui s'appelait simplement : Baume humain... »

Quel génie dans la nomenclature !

Le jour de l'inauguration, l'organisateur, qui accompagnait M. Eugène Lautier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, lui disait :

« Beaucoup de ces pièces, et des plus rares, nous ont été prêtées par une collectionneuse de famille étrangère, qui, éprise du Palais-Royal, s'est installée depuis

Chronique du Lot

LES DRAMES DE LA ROUTE

DEUX MORTS, HUIT BLESSÉS !

Dans la nuit, près de Duravel, une camionnette, portant quatorze personnes, va se heurter à un arbre qui ne devrait pas être là.

Quelques habitants de Condat (Lot-et-Garonne) s'étaient promis de faire « une bonne balade » dimanche dernier et d'achever gaiement entre amis les vacances du 15 août !...
A treize ou quatorze (on ne sait pas exactement combien ils étaient) ils frêtèrent pour les transporter une camionnette Ford appartenant à un propriétaire de Condat lequel en confia la direction à son gendre M. Lubespère, épicier à Fumel.

Après avoir assisté à la fête, ils se rendirent le soir à Soturac, d'où ils repartirent assez tard pour aller à Duravel. Après un arrêt dans cette commune ils reprirent, vers minuit, la route pour retourner à Condat.
Hélas ! Ils ne devaient pas aller loin !...
A une petite distance de Duravel, en allant sur Fumel, se trouve au lieu dit « La Fontaine » un virage pénché, particulièrement dangereux.

La route se relève sur la droite et en même temps sa largeur praticable aux véhicules est diminuée parce qu'à cet endroit la rangée des arbres au lieu d'être en bordure est sensiblement rapprochée du milieu. C'est une particularité qu'il faut connaître, et dont se méfient les chauffeurs habitués à nos régions. M. Lubespère ne le savait pas et comme il voyageait de nuit, avec des phares peut-être insuffisants, il n'a pas pu prendre les précautions nécessaires...
Cette précaution consiste ni plus ni moins à violer délibérément le Code de la route et à prendre nettement sa gauche pour effectuer le virage.

Il y a là une situation inadmissible que les agents auraient dû signaler depuis longtemps aux services compétents et à laquelle ceux-ci auraient dû remédier... L'accident qui provoque cette anomalie vient de provoquer sera, espérons-le, un avertissement suffisant.

Voici, d'après les déclarations du chauffeur, comment l'événement s'est produit.
Le machinist s'arrêta à une vitesse normale. Il arriva sur ce virage tenant régulièrement sa droite. Alors qu'il avait effectué une moitié du tournant, la partie arrière de la camionnette — car dans ces voitures le corps de l'auto est plus large que la partie avant — frôla assez rudement un premier arbre. De ce fait la voiture fut un peu déportée vers le milieu de la route et le conducteur se crut désormais hors de la ligne des arbres.
Fatale erreur !... Plus loin, un arbre assez incliné se penche sur la route et la camionnette alla donner dessus. Le capot passa, mais le corps de la voiture rencontra le tronc et l'on devina ce qui arriva.

Les cloisons du poste de pilotage furent arrachées et le tronc, passant comme un niveau, faucha la rangée des voyageurs... Après quoi, la voiture vira à droite se planta face au talus en travers de la route.

En gros, c'est ainsi que les choses semblent s'être passées.
Quant aux effets de la rencontre ils furent terribles.
Deux voyageurs ont été tués : M. Laulanié et Mme Barbance — dont le corps était affreusement mutilé.
Huit autres ont été blessés ; ce sont : M. et Mme Bouyé, M. et Mme Dejean, M. Barbance, Mme Lubespère, Mme Labrousse et Mlle Chauv...
On n'est pas encore fixé sur la gravité des blessures, mais on craint que certaines ne soient très graves.

Après l'accident, ce fut, comme on peut le supposer, un affolement terrifié. Le choc et l'émotion avaient été si violents que les voyageurs indemnes se trouvaient incapables de porter secours aux blessés...
Quelques minutes plus tard, un automobiliste passant par là porta la nouvelle à Duravel et alla chercher à Puy-l'Evêque M. le docteur Rouma.
Des secours s'organisent rapidement. On prit soin des blessés et les autres voyageurs furent reconduits à Fumel.
Les corps de M. Laulanié et de Mme Barbance ont été transportés à la mairie de Duravel dans une salle transformée en chapelle ardente...
Les blessés furent provisoirement amenés chez des habitants de Duravel qui les ont accueillis avec le plus louable et le plus empressé dévouement.

On prévint aussitôt le parquet de Cahors. Vers trois heures du matin, MM. Dagan, juge d'instruction ; Delrieu, substitut du procureur de la République, et Richard, commis greffier, partirent en auto et arrivèrent bientôt sur les lieux pour procéder à une enquête immédiate.
Le chauffeur fut longuement interrogé, ainsi que les voyageurs non blessés.
Nous croyons savoir que cette première enquête n'a fait ressortir aucune responsabilité délictueuse. En tout cas, les membres du parquet sont rentrés à Cahors lundi, vers 15 heures, sans avoir pris aucune mesure judiciaire qui fasse prévoir des poursuites.
Nous n'avons pas besoin de dire que ce terrible accident survenant peu après celui de Concats a provoqué dans toute notre région une émotion considérable.

Enseignement
M. Calvet, inspecteur primaire à Gourdon, est nommé en la même qualité à Issoire.

Marché du travail
La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 4 au 9 août 1930 a été la suivante :
Nombre de placements locaux à demeure : 6 hommes, 1 femme.
Interlocaux : 9 hommes.
En extra : 3 hommes.
Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Accident mortel
M. Calmette, maçon, travaillant à la construction de l'abreuvoir-lavoir de Faycelles.
Alors qu'il était occupé à son travail, un gros bloc de pierre, situé au-dessus de lui, s'est détaché subitement de la carrière et l'a littéralement écrasé.
Le docteur Bonnafé, appelé en toute hâte, lui a donné les premiers soins ; mais, devant la gravité de ses blessures, a prescrit son transport immédiat dans une clinique de Cahors.
Mais le malheureux succomba en cours de route. Le corps fut ramené à Faycelles.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Faycelles où toute la population a suivi le convoi funèbre.
Calmette laisse une veuve et trois enfants, auxquels nous adressons nos bien vives condoléances.

Foire du 16 août 1930
La foire du 16 août a été peu importante. Les marchés aux bœufs et aux moutons ont été presque nuls.
Porcelets 250 à 350 fr. selon gros-seur.
Marché : Poulets 8 fr. 75 ; poules 8 fr. ; canards 7 fr. ; lapins domestiques : 3 fr. 50 le 1/2 kilog. (Enf., 6 fr. 25 la douzaine.
Pigeons 7 à 15 fr. la paire.
Oies d'élevage 70 à 80 fr. la paire.

Mouvement des vins
Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de juillet 1930.
Quantités de vin enlevées des chais des récoltants : 6.195 hectolitres.
Quantités de vin soumises au droit de circulation : 12.854 hectolitres.
Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.975 hectolitres.

Communiqué PEUGEOT à sa clientèle 201

PEUGEOT prend la liberté de répondre par la voie de la presse aux innombrables demandes qu'il continue à recevoir tant au sujet des délais de livraison de ses voitures 201 qu'au sujet des prix et des modèles qu'il envisage pour le prochain Salon Automobile.

1° - Les délais de livraison de la 201 ont été considérablement réduits du fait d'un important accroissement de production sur les principaux modèles. Les Agents PEUGEOT sont à même de fournir, sur ce point, des indications précises.

2° - La réduction de prix de revient qui a été réalisée, grâce à cet accroissement de production, compense, jusqu'à présent, les charges nouvelles de l'industrie.

D'autre part, le nombre élevé de commandes 201 que nous enregistrons journalièrement nous donne la certitude de ne pas ralentir notre activité de fabrication en Septembre et, par suite, de ne pas avoir à augmenter les prix actuels jusqu'au Salon.

3° - Tous les modèles 201 actuellement livrés par PEUGEOT seront présentés au Salon prochain sans aucune modification.

A. 1785

Société des Etudes du Lot

Séance du lundi 28 avril 1930

Présidence de M. Eug. Grangé

Présents : MM. Grangé, Bergounioux, Dablanc, Calmon, chanoine Foissac, Gagnebet, Lescure et Rajade.

M. Grangé expose sur le bureau :

1° Un volume offert par M. Albin Michel, éditeur à Paris et contenant un compte rendu détaillé de l'inauguration du monument Cabanis à Gourdon.

2° Des volumes de la notice que le Syndicat d'Initiative vient de publier sur Cahors.

M. Calmon propose de son côté :

1° Un exemplaire de « la Cadurcienne », de M. Raymond Coly dont M. Calmon a composé le frontispice.

2° Les volumes de 1928 et 1929 de l'Action pharmaceutique offerts par M. Garnal.

La Compagnie remercie les aimables donateurs. Elle adresse ses vives félicitations à son secrétaire général M. Guillamon à l'occasion de la naissance de son 2^e enfant.

M. Grangé rappelle la manifestation improvisée, à la séance précédente, en l'honneur de MM. Combes et Daynard, doyens de la Société qui comptent plus de trente années de sociétariat. Il regrette d'avoir été empêché par un voyage en Espagne d'assister à cet émouvant hommage aux membres les plus dévoués de la Compagnie.

M. Daynard répond par une charmante allocution, dans laquelle il retrace les fortunes diverses de la Société des Etudes depuis 1900. Il félicite ses collègues de leur assiduité, leur travail et de l'état de prospérité actuel de l'œuvre commune.

MM. André, consul de France à Manchester et Sandriés, consul de France à Gibraltar, sont élus membres correspondants.

M. Fernand Chaumont, inspecteur principal des Contributions directes en retraite à Paris est présenté par MM. Daynard et Grangé ; M. Paul Garnal, pharmacien à Cahors par MM. Daynard et Calmon. Il sera statué sur ces candidatures agréables à la prochaine réunion de quinzaine.

La séance est levée à 19 heures.

Noyé

Un ouvrier de la carrière de Brégies (commune de Cuzac) d'origine marocaine, s'est noyé dans le Lot.

Le corps a été repêché en face du hameau de Florac et inhumé au cimetière de Clayrou (commune de Capdenac-le-Haut).

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (7^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 18 à 24 fr. par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Infraction

Le nommé Georges Canonne, 44 ans, sans domicile fixe a voyagé sans s'être muni d'un billet de transport.

Le prix des voyages est cher et faire le chemin à pied est pénible.

Procès-verbal a été dressé.

Assurances Sociales

UNE MISE AU POINT NECESSAIRE

De nombreux correspondants nous ont manifesté leur étonnement du nombre des nouveaux fonctionnaires et des traitements alloués en vue du fonctionnement de la loi sur les Assurances sociales.

Notre devoir est de les avertir, afin que nulles confusion ne soit possible, que ces Directions n'ont rien de commun avec nos organisations mutualistes. Ce sont des organismes créés par le Gouvernement et par l'Administration pour veiller à l'application de la loi et suppléer à l'indifférence des bénéficiaires de la loi, partout où elle se manifeste.

Toutes les brochures, tous les renseignements et toutes les correspondances adressées par la Caisse de répartition mutualiste du Lot ont été fournis gratuitement, aux frais des dirigeants de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Lot.

Nous devons informer tous les bénéficiaires de la loi qu'une Assemblée générale aura prochainement lieu à Cahors, à laquelle seront conviés tous les Maires, tous les Mutualistes du département, ainsi que tous les bénéficiaires de la loi sur les Assurances sociales du département.

Nous croyons devoir informer tous les salariés des professions agricoles (assurés obligatoires), et tous les assurés facultatifs des professions agricoles, qu'ils devront obligatoirement être affiliés à une Société de secours mutuels, et que seules les Sociétés de Secours Mutuels auront la charge de recevoir leurs cotisations et de leur assurer les prestations en cas de maladie, en cas de maternité et en cas de décès.

Il est donc intérêt les uns et les autres à connaître dans quelles conditions doivent être créés ces diverses Sociétés de Secours Mutuels dans les communes et dans les chefs-lieux de cantons et comment elles devront fonctionner.

C'est là un côté du fonctionnement de la loi qui est peu connu et sur lequel chacun a intérêt à être exactement renseigné.

Il suffit d'adresser les demandes à M. Paul Garnal, Caisse de répartition mutualiste du Lot, 97, bd Gambetta, à Cahors, pour recevoir gratuitement la brochure explicative et les divers renseignements nécessaires.

L'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Lot indiquera à titre gratuit les formalités à remplir en vue de la création des Sociétés de Secours Mutuels, rendue nécessaire par la loi sur les Assurances sociales pour le service des prestations, maladies aux assurés obligatoires et aux assurés facultatifs de l'agriculture.

Le Banquet du 131^e Territorial

Le banquet des anciens soldats du 131^e territorial et de leur famille, qui aura lieu à Cahors le 14 septembre, à 12 h. 30 (heure légale) s'annonce comme un très grand succès.

Tous les camarades du vieux régiment des pépères combattants sont enthousiasmés à l'idée de se revoir, de se retrouver, une fois encore, près de leur cher Colonel M. de Galember, qui présidera le banquet.

Autour de Pierre Calé se sont groupés tout de suite : Nouyrut, qui va réunir pour cette fête de famille le plus grand nombre de musiciens dont il fut le chef au front, Maury, Ségy, les deux Gagnayre de Cahors, Prat de Gourdon, qui ont accepté d'être trésoriers, Prosper Guérier, Lavayssière, Cayrol, Murat, l'historien du 131^e qui justement va donner une nouvelle édition de son livre augmentée de la liste des morts du vieux régiment, livre que toutes les familles des anciens soldats du 131^e voudront avoir comme une pieuse relique.

Il faudrait citer tous les camarades, car tous seront là et tous se doivent pour recueillir adhésions et souscriptions.

Notons, en insistant, qu'à cette réunion du souvenir seront accueillis tous les parents des anciens du 131^e. Les veuves, pères, mères, orphelins, frères, sœurs des morts à la guerre ou des suites de la guerre, seront comme il convient placés à la table d'honneur.

Les camarades survivants, eux, se seront là au milieu de leur famille, qui est priée de souscrire aussi, de sorte que se retrouveront groupés, tous ceux qui ayant échappé à la tourmente, vivent maintenant sous le même toit.

Les adhésions et souscriptions au banquet (25 francs par personne) doivent être envoyées au délégué de chaque canton ou bien adressées directement, soit à M. Gagnayre, épier à Labarre (Cahors), soit à M. Prat, notaire à Gourdon.

Nous serons reconnaissants aux camarades de faire ce versement le plus tôt possible afin de nous permettre de savoir, sans tarder, le nombre de convives et de pouvoir ainsi mieux organiser le banquet.

Bris de clôture

P... d'Alvignac est inculpé de bris de clôture.
Il répondra de ce délit devant le tribunal correctionnel.

Outrages et rébellion

Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre le nommé Lacombe Georges, électricien à Gourdon, pour outrages et rébellion.

Violences

Charles L... de Cahors, s'est disputé et s'est livré à des violences sur son adversaire.
Procès-verbal a été dressé.

CAHORS

Conseil d'Arrondissement de Cahors

Dans la session du Conseil d'arrondissement de Cahors, M. Carlin a présenté le vœu suivant qui a été adopté. « Le Conseil d'arrondissement de Cahors,

« Considérant que les études et travaux de construction de la ligne de Cahors à Moissac sont commencés depuis plus de seize ans ;

« Considérant que les travaux d'infrastructure sont terminés ;

« Considérant que les habitants des communes traversées par la nouvelle voie ferrée attendent avec impatience le moment où elle sera livrée à l'exploitation ;

« Considérant que dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de toute la région, il y a lieu de hâter l'exécution des derniers travaux ;

« Renouvelle le vœu qu'il a déjà émis en 1928 et 1929 : que les Pouvoirs Publics prennent les mesures nécessaires pour que la ligne de Cahors à Moissac soit inaugurée dans le plus bref délai possible et au plus tard, au cours de l'année 1932 ;

« Demande à MM. les Parlementaires du Lot de vouloir bien intervenir et insister auprès de M. le Ministre des Travaux Publics pour que, sans plus tarder, satisfaction soit donnée aux populations intéressées. »

Compatriote

Notre compatriote, Roger Victor, fils du négociant bien connu de la place des Petites-Boucheries, vient de partir de l'Ecole Militaire de Saint-Maixent avec son brevet de sous-lieutenant.

Conformément au nouveau règlement, ce jeune officier restera une nouvelle année à cette Ecole d'application avec toute sa promotion qui compte 246 promus.

Nos félicitations au jeune officier.

Fête de St-Urcisse

Il y avait deux ou trois ans que la fête du quartier St-Urcisse n'avait pas eu lieu.

Elle manquait au tableau des fêtes votives qui, chaque année, sont organisées.

Et les habitants du quartier, les amateurs de fêtes manifestaient du mécontentement.

La jeunesse de Saint-Urcisse a tenu à leur donner satisfaction.

Aussi bien, les organisateurs ont bien fait les choses.

Et c'est ainsi qu'on a pu apprécier la décoration de la place.

Comme jadis, les organisateurs l'avaient décorée de guirlandes de buis qui étaient accrochées à des chênes ! Oui, c'était ainsi que l'on décorait les alentours de l'enceinte du bal.

Et puis, dimanche matin, les musiciens installés sur un camion bien fleuri, passèrent, accompagnés par les membres de la fête, dans les rues du quartier en jouant les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Les habitants du quartier de St-Urcisse ne ménagèrent pas les compliments aux organisateurs.

Ils les méritaient bien, la fête, en effet, fut très réussie.

Les illuminations, le soir, furent superbes, et un orchestre composé d'excellents musiciens joua jusqu'à minuit tout le répertoire des danses modernes et anciennes, pour le grand plaisir des nombreux couples qui s'étaient rendus place Saint-Urcisse, mais surtout sur les quais.

Les spectateurs qui étaient venus en foule manifestèrent leur satisfaction de la bonne soirée qu'ils avaient passée.

Malheureusement, lundi soir, le « ray de bote » fut contrarié par les mauvais temps.

Vers 9 heures, le temps ne fut pas favorable. Il y eut du tonnerre, de la pluie.

La fête eut lieu, quand même, après l'orage, seulement la foule ne fut pas nombreuse. Ce fut une réelle déception pour la jeunesse et pour tous ceux qui voulaient profiter d'une bonne soirée.

Mais que les organisateurs ne s'en fassent pas. Ils ont droit à des félicitations.

AVIS

La Compagnie du Bourbonnais (Usine à Gaz et Electricité de Cahors) a l'honneur d'informer ses clients que les prix suivants seront applicables pour le gaz à partir du 1^{er} septembre 1930, jusqu'au 28 février 1931 :

1 fr. 085 le mètre cube pour tous usages autres qu'un usage industriel.

1 fr. 055 le mètre cube pour usages industriels.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Réunion de la Commission de Rugby ce soir, 19 août, au siège Café Ti-voli.

Ordre du jour : organisation et calendrier de la saison, Rugby 1930-31.

Les personnes que le Rugby Cadurcien pourrait intéresser sont instamment priées d'assister à cette réunion préparatoire.

Le Secrétaire.

A SOULLAC

Challenge Fernand Bizac. — Le vendredi 15 août, à 14 heures, ont eu lieu, au terrain de Pondailan, les épreuves du Challenge Fernand Bizac.

Voici les résultats :
100 mètres : 1. Chambrayne, de Périgueux ; 2. Coste, de Brive ; 3. Bertin, de Souillac ; 4. Fournier, de Sarlat.
200 mètres : 1. Couderc, de Souillac ;

2. Massa, de Brive ; 3. Allegui, de Périgueux ; 4. Montcuquet, de Brive.

400 mètres : 1. Labrousse, de Périgueux ; 2. Mignon, de Brive ; 3. Valade, de Périgueux ; 4. Delmas, de Souillac.

800 mètres : 1. Buisson, de Périgueux ; 2. Vergnole, de Saint-Cyprien ; 3. Vidalin, de Périgueux ; 4. Balzerger, de Souillac.

1.500 mètres : 1. Lavandé, de Brive ; 2. Buisson, de Périgueux ; 3. Vigier, de Périgueux ; 4. Selve, de Sarlat.

3.000 mètres : 1. Faure, de Brive ; 3 m. 30 ; 2. Cros, de Souillac, 3 m. 15 ; 3. Coste, de Brive, 3 m. 2 ; 4. Gaillard, de Sarlat, 2 m. 92.

En longueur : 1. Couderc, de Souillac, 6 m. 35 ; 2. Mignon, de Brive, 6 m. 27 ; 3. Coste, de Brive, 6 m. 26 ; 4. Bertin, de Souillac, 6 m. 26.

En hauteur : 1. Bertin, de Souillac, 1 m. 62 ; 2. Chambrayne, de Périgueux, 1 m. 57 ; 3. Enigé, de Périgueux, 1 m. 52 ; 4. Faure, de Brive, 1 m. 52.

Classement général. — 1. L'équipe de Souillac, 35 points ; 2. L'équipe de Périgueux, 32 points ; 3. L'équipe de Brive, 30 points ; 4. L'équipe de Sarlat, 9 points ; 5. L'équipe de Saint-Cyprien, 4 points.

Dès la clôture des épreuves, les joueurs se sont rendus sur la place du Puits, où a eu lieu la distribution des lots aux lauréats.

Ces lots très intéressants, avaient été exposés dans les vitrines de M. Montcuquet, vice-président de l'Union Sportive Soullagaise.

ON DEMANDE

DES APPRENTIS

à l'imprimerie du

Journal du Lot

Vol

Plainte a été portée contre le nommé Cécilien C... 42 ans, domicilié à Figeac, qui est inculpé de vol.

Une enquête a été ouverte.

Coups et blessures

Deux soldats G... et H... seront poursuivis pour coups et blessures.

A la suite d'une discussion, ils se sont pris de querelle et une rixe a eu lieu. La police est intervenue et a dressé procès-verbal.

Blessures par imprudence

Un propriétaire de Laburgade, inculpé de blessures par imprudence comparaitra devant le tribunal correctionnel.

T. S. F.

RADIO-QUERCY

3, rue du Portail-Alban

Arrondissement de Cahors

Crayssac

En villégiature. — M. et Mme Gé-lis-Alphonse sont revenus pour passer quelques mois à Crayssac où doit avoir lieu le mariage de leur fils Pierre avec Mlle Madeleine Milot, de Beauchamp (Seine-et-Oise). Ils sont accompagnés de M. et Mme Pouly, Mme Martin, tous de Paris.

Téléphone. — Les travaux d'installation de la ligne téléphonique parisienne terminés, nous espérons que l'administration des P. T. T. voudra bien hâter l'ouverture de la cabine au public.

Montgesty

Entre chasseurs. — Les chasseurs de notre commune ont été assez fauchement impressionnés par l'annonce des propriétaires et chasseurs de Catus interdisant à tous les étrangers à leur commune, sans distinction de sexe, de chasse sur son territoire.
L'association des chasseurs de Montgesty voudrait bien savoir si cette interdiction concerne ses adhérents pour que, le cas échéant, elle puisse donner à son garde-chasse des instructions en conséquence.
Nous rappelons que la chasse est interdite sur le territoire de notre commune à tous chasseurs étrangers autres que ceux des communes limitrophes.

Marmintac

Accident. — M. Garrigou, propriétaire, ancien maire de Marmintac, se rendait, en voiture, à Cazals, lorsqu'il l'essieu de la voiture se rompit.

M. Garrigou tomba sur le sol et fut blessé à une jambe.

Son état n'est pas grave. Tous nos vœux de prompt rétablissement.

aux habitants ; à 10 h. 30, grand bal de jour, jeux pour les enfants sur la place, jeux de la cruche, de la ficelle ; course en sacs, aux œufs (nombreux prix) ; à 16 heures, bal de jour, course locale de bicyclettes ; parcours : 7 kilomètres. Prix : 20 fr., 10 fr., 5 fr. A 19 heures, départ du ballon « le Roi des Aïrs » ; à 20 heures, apéritif-concert ; à 21 heures, bal de nuit ; à 24 heures, clôture de la fête par une farandole d'adieu ; réveillon à l'eau de Vichy.

Mardi 26 août, déjeuner aux escarots. Un orchestre de choix prêtera son concours pendant la durée des fêtes.

St-Martin-Labouval
Électrification. — Depuis déjà quelques jours, nous n'avons plus de nouvelles du projet d'électrification de notre commune qui fait partie, dans ce but, d'un syndicat intercommunal. Nous voulons cependant espérer que le projet en question n'est pas abandonné et que nous pourrions bénéficier de la lumière électrique d'ici les longues veillées d'hiver. Bien que les compagnies d'électricité aient pour principe d'éclairer les agglomérations proprement dites avant les hameaux situés en dehors et les maisons isolées qu'il est convenu d'appeler les « écarts », il serait fort utile que ces mêmes « écarts » ne soient pas trop longtemps oubliés dans la distribution de l'énergie électrique.

Nous comptons d'ailleurs que notre conseil municipal fera, comme par le passé, le nécessaire pour que la commune entière soit enfin dotée d'une installation électrique digne d'elle.

St-Pantaléon
La série des vols recommence. — Bien que la saison hivernale soit encore assez éloignée, les traqueurs de clapiers se sont déjà mis en campagne et c'est ainsi que, dans la nuit de vendredi dernier, ils ont commencé leurs exploits.
Samedi matin, Mme Eloi Loubières, propriétaire au lieu dit Lacanal, en procédant au ravitaillement de ses lapins, constata avec stupefaction qu'un de ses clapiers avait été visité et qu'on lui avait soustrait neuf lapins âgés de deux mois.
Comme fiche de consolation, les voleurs crurent bon de lui laisser pour compte la mère des lapereaux, sans doute, pour qu'elle puisse remonter son clapier afin qu'à leur prochaine tournée, il leur fût possible de remplir copieusement leur carnassière.

Notre contrée est infectée d'indésirables qui font, malheureusement, trop souvent, parler d'eux et qu'il a été, jusqu'ici, impossible de découvrir malgré les nombreuses et minutieuses enquêtes auxquelles s'est livrée la gendarmerie.
Pour qu'il soit mis fin à ces nombreux larcins nocturnes, il importe que les investigations de la maréchaussée soient, en tous points, utilement secondées, et, pour qu'elles puissent donner de bons résultats, il appartient, à tous ceux qui possèdent des éléments susceptibles de la mettre sur la piste des coupables à les lui livrer sans hésitation.
Il est de toute nécessité pour la quiétude des habitants de la région, que ces malandrins soient, sans retard, appréhendés et mis hors de nature.

Puy-l'Evêque
Obsèques. — Nous avons eu le regret d'annoncer la mort de M. Lafage, ancien adjoint technique des Ponts et Chaussées à Cahors, et ancien conseiller municipal de Puy-l'Evêque.
Ses obsèques civiles ont été célébrées samedi matin à Puy-l'Evêque. Une foule considérable avait tenu à suivre le convoi funéraire.
Au cimetière, en termes éloquents empreints d'une poignante émotion, les derniers adieux lui furent adressés ; d'abord par M. Niel, ingénieur des travaux publics, au nom du personnel des bureaux de Cahors, qui retraça sa laborieuse carrière ; ensuite, par notre ami Lamour, au nom des républicains de Puy-l'Evêque et du parti socialiste ; et enfin par M. Molinié, de Cahors, au nom de la loge maçonnique « Le Phare du Quercy ».

Nous renouvelons à la famille nos bien sincères condoléances.

Prayssac
Accident. — M. Poulanges, demeurant à Prayssac, étant à la pêche, se tenait sur la chaussée de Meyne.
Par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba. Au cours de la chute, il se fractura une jambe.
Nous souhaitons que cet accident n'aura pas de suites graves.

Arrondissement de Figeac
Figeac
Foire du 15. — Malgré les travaux pressants de la saison, notre foire du 15 août qui s'est tenue le 16 à cause des fêtes de l'Assomption fut d'une importance exceptionnelle.
Le Champ de foire pourtant d'une surface considérable était complètement garni dans ses divers emplacements et les transactions ont été très actives et nombreuses avec une augmentation sensible des cours.
Sur les marchés de l'intérieur et notamment place Vival une foule compacte n'a cessé de circuler dès la première heure et les magasins et débits ont vu circuler une clientèle sans cesse renouvelée.
En résumé, journée très intéressante pour les commerçants et les producteurs de la région ainsi que pour les visiteurs qui venus de loin ont pu trouver à faire tous les approvisionnements désirés.

Mercureville du 16 août 1930. — Blé, le double décalitre, 26 à 27 fr. ; avoine, le double décalitre, 8 à 9 fr. ; pommes de terre, le double décalitre, 8 à 9 fr. ; œufs, 5 fr. 25, la douzaine ; beurre, 20 à 21 fr. ; le kilo ; poules, 12 fr. ; le kilo ; poulets, 13 fr. ; le kilo ; lapins, 6 fr. 50, le kilo ; oisons, 30 à 35 fr. pièce ; pigeons, 8 fr. la paire ; bœufs, 690 fr., les 100 kilos ; veaux, 850 fr., les 100 kilos ; moutons, 600 fr., les 100 kilos ; porcs, 800 fr., les 100 kilos.

Cajarc
Conseil municipal. — Séance du 10 août 1930. Avant d'ouvrir la séance, M. Andrieu, maire, dit qu'il remercie bien sincèrement les membres du Conseil d'avoir assisté en corps aux obsèques de Mme Andrieu, son épouse et qu'il se garde bien d'oublier la marque de sympathie que lui ont donné ses collègues du Conseil.

M. Gazeau est nommé secrétaire. La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne donne lieu à aucune observation. M. le maire donne lecture de la lettre de l'Administrateur-délégué de la Société électrique concessionnaire de l'éclairage de Cajarc et du projet de construction des lignes devant desservir Gaillac et Andressac.
Le montant de la dépense atteindrait le chiffre de 75.000 fr. non compris la ligne à haute tension que la Société prendrait à sa charge. L'Etat intervenant de moitié, il resterait 37.500 fr. à la charge de la ville ou des particuliers. La ville étant déjà intervenue pour 7000 fr. pour que la ligne à haute tension passe par Gaillac, ne saurait dépasser une certaine somme. De nouvelles propositions seront incessamment faites par la société électrique et elles seront soumises aux particuliers. Il y a donc lieu, dit M. le Maire, à surseoir pour prendre une décision. Le conseil est de cet avis.

M. Mauler secrétaire-général du Comité agricole demande au conseil d'accorder une subvention destinée à récompenser les fêtes du concours du 7 septembre. Le conseil vote un crédit de 500 fr. sous le bénéfice des observations faites par MM. Barrés et Marty.
M. le Maire donne connaissance des lettres de M. le Préfet annonçant une subvention de 3.000 fr. pour les dommages causés par les intempéries de 1929 et une de 5.000 fr. pour les inondations de 1930 ; il énumère les conditions dans lesquelles les intéressés pourront toucher ces subventions.
Le conseil émet le vœu que le wagon de voyageurs ajouté les jours de foire, au train de 13 heures, le soit journellement.
Il vote ensuite un crédit de 200 fr. pour offrir un vin d'honneur au jury du Concours agricole, un autre de 300 fr. pour les fêtes votives et une subvention à la société des anciens combattants.
Les budgets supplémentaires de 1929 et primitif de 1930, sont votés par le conseil.
La séance est levée à 18 heures.

Concours agricole. — Le concours agricole du 7 septembre promet d'avoir beaucoup de succès.

Nous sommes informés que, non seulement les communes du canton de Cajarc, mais encore de celles des cantons limitrophes, il y aura un certain nombre d'exposants et de nombreux visiteurs.
Ajoutons à cela que des démarches sont entreprises pour que les communes de l'Aveyron voisines du canton de Cajarc, soient autorisées à prendre part au concours.
Nous ne doutons pas que, dans ces conditions, le concours de Cajarc ait un brillant succès.

Arrondissement de Gourdon
Martel
Nécrologie. — Samedi matin, ont été célébrées les obsèques de Mme Durieux, veuve du regretté docteur Durieux et mère de M. Durieux, conseiller municipal de Martel.
Mme Durieux était âgée de 63 ans ; sa mort a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui connaissaient Mme Durieux et la famille.
Une foule nombreuse a assisté aux obsèques.
Nous adressons à la famille nos très sincères condoléances.

Quatre-Routes
Accident d'auto. — Dernièrement, M. Labro, avocat au barreau de Paris, en villégiature à Bagnac (Lot), se rendait à Decazeville, pilotant une 20 CV., lorsque arrivé au lieu dit « les Quatre-Routes », il fut tamponné par une autre voiture qui descendait à toute allure la côte de Montredon. Par suite de la collision, un marchepied et une aile arrière de l'auto de M. Labro furent brisés, tandis que l'autre voiture avait ses phares brisés et son pont arrière tordu.
Les dégâts n'ont été que matériels.

Sarrazac-l'Hôpital-St-Jean
Mariages. — Ces jours derniers ont été célébrés dans notre commune les mariages de deux de nos sympathiques compatriotes ; celui de M. Jean Magne, coiffeur, et de Mlle Yvonne Isaac.
Le premier s'est uni à Mlle Mireille Lecordouier, domiciliée à Villeneuve-sur-Lot, et la deuxième avec M. Emile Bonafant, domicilié à Gourdon (Lot).
Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac
Accident de bicyclette. — Dimanche soir, vers 19 heures, le jeune André Jomlard, du village d'Albessac, près Salviac, se rendait à son domicile après avoir effectué les commissions qui lui avaient été assignées par ses parents. Par suite d'une cause qui n'est pas encore expliquée, notre jeune homme tomba lourdement sur la route à la sortie de la ville et se blessa assez grièvement au visage.
Il fut conduit à la pharmacie Lagard où les soins appropriés à son état lui furent aussitôt donnés.
M. Lagard en raison de l'état du jeune homme le transporta à son domicile à l'aide de sa voiture.
Nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. le Docteur Elie Malbec vient d'obtenir une médaille de vermeil pour soins gratuits donnés aux militaires de la gendarmerie.
A cette occasion nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

Thédirac
Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Clémentine Rouchou, survenue dans le département de l'Yonne.
Mme Clémentine Rouchou était une fille de M. Magne, l'honorable conseiller municipal de Thédirac.
La dévouée mortelle a été ramenée à Thédirac où l'inhumation a eu lieu au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis.
Nous prions M. Magne et la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.
La foire annuelle. — La foire annuelle de Caminel qui vient de se tenir, a été tout aussi fréquentée que l'an dernier.
On se rendait jadis à charrettes à ânes à ladite foire, ou à dos de mulet. Maintenant les temps sont changés,

on rencontre partout, à la lisière des bois, de somptueuses limousines.
Les touristes qui séjournent chez nous se doivent de se rendre aux foires de Caminel, Thédirac, Millac et Dégagnaz. Il est vrai de dire que ce sont surtout des fêtes foraines.
Il y a du bétail, surtout des chevaux, des dindons, mais surtout des melons.
Cette année les melons sont rares, mais si le temps est clémente, la foire de Dégagnaz ne perdra pas sa vieille réputation de foire aux melons.
Ces foires ressemblent aux vieilles foires d'autrefois qui se tiennent encore aux Loges, à Saint-Germain, mais chez nous il n'y a pas d'apprêt, tout est naturel, le pittoresque est des plus curieux.
D'après la légende, Caminel « serait le centre du monde » ; au Dégagnaz il y a un pèlerinage célèbre. Et tout cela est très bien pour attirer les foules.
De grands tournois de quilles ont lieu en ces villages, les plus habiles joueurs s'y donnent rendez-vous, les enjeux atteignent des sommes très élevées.
La foire de Caminel vient d'avoir lieu ; celle de Millac aura lieu le 26 août et Dégagnaz le 9 septembre.
Ce sera la clôture pour nos fêtes-foires en plein air.

Souillac
Fêtes des 13, 14 et 15 septembre. — Le comité des fêtes de Souillac fait connaître que les quêtes organisées en vue de la manifestation prochaine ont donné un heureux résultat. Il remercie les généreux donateurs qui ont si bien compris l'effort qui a été fait en faveur du bon renom de Souillac et espère que les quelques retardataires n'auront pas le geste moins large.
Dès la clôture des quêtes, il sera procédé à l'élaboration du programme qui, comme nous l'avons dit précédemment, sera des plus nourris.
Challenge. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Vayrac
Publication de mariage. — M. Bialgues Jean-Baptiste, demeurant à Labrousse et Mlle Laocoste Marie-Antoinette demeurant au Ségalat de Bétaillé.
Nous adressons aux futurs époux nos vœux de bonheur.

Battage. — Depuis quelques jours, le battage du blé est commencé dans notre commune, les propriétaires ne sont pas contents car le rendement est médiocre et la qualité des grains inférieure, les entrepreneurs de battage ont fixé le prix à 55 francs l'heure.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON : 1-2 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Renseignements
Aéronautique militaire
En vue de permettre aux jeunes gens désireux de servir dans l'aéronautique militaire en qualité de spécialistes, le Ministre de l'Air, fait connaître ce qui suit :
a) Engagements au centre d'instruction des spécialistes de Bordeaux (mécanicien d'aéronautique).
En 1930, le Ministre de l'Air acceptera un certain nombre d'engagés à long terme (minimum 4 ans), désireux d'être instruits au centre d'instruction des spécialistes de l'aviation à Bordeaux, en vue d'être préparés aux examens du Brevet Supérieur de mécanicien d'aéronautique (aviation).
Outre les avantages ordinaires réservés à tous les engagés, ils bénéficieront, après l'obtention de ce brevet de primes journalières, qui le jour où ils dépassent la durée légale du service, atteignent de 3 fr. à 8 fr. 50 selon le grade.

Pour tous les renseignements les candidats devront s'adresser au commandant du centre d'instruction des spécialistes de l'Aviation à Bordeaux, en lui fournissant les références d'instructions générales et les certificats ou références professionnelles dont ils sont détenteurs.

b) Engagements à l'Ecole militaire et d'application de l'aéronautique à Versailles, Électricité et T. S. F.
Les jeunes qui désirent acquérir de sérieuses connaissances théoriques et pratiques en électricité et T. S. F. peuvent profiter des facilités particulièrement intéressantes que leur offre l'aéronautique militaire.
En 1930, le Ministère de l'Air acceptera un certain nombre d'engagements à long terme (minimum 4 ans), désireux d'être instruits à l'Ecole militaire de Versailles, en vue d'être préparés aux examens du Brevet militaire supérieur de mécanicien d'aéronautique.

Outre, les avantages ordinaires réservés à tous les engagés ils bénéficieront après l'obtention de ce brevet de primes journalières qui le jour où ils dépassent la durée légale du service atteignent de 3 fr. 50 à 8 fr. 50 selon le grade.
Pour tous renseignements les candidats devront s'adresser au Commandant de l'Ecole militaire et d'application de Versailles, en lui fournissant les références d'instruction générale et les certificats ou références professionnelles dont ils sont détenteurs.

DEPÊCHES
Paris, 11 h. 30.
La réforme électorale en Allemagne
Dans la séance d'hier, le Cabinet du Reich a examiné le projet de réforme électorale.
Ce projet est présenté par M. Wirth, ministre de l'intérieur.
Les circonscriptions électorales seraient, alors, de 162.
Ce projet sera soumis au Reichstag après les élections de septembre.

Le chômage aux États-Unis
Cinq mille chômeurs, hommes et femmes, ont assiégé l'office municipal de placement à New-York, afin de se faire embaucher, depuis les premières heures du jour, à 5 heures.
Une bagarre s'est produite et plusieurs personnes ont été blessées, malgré les efforts de la police.
Quand l'office s'ouvrit, 5 personnes seulement ont trouvé du travail.

En Ukraine
Une révolte de paysans a éclaté, il y a 3 jours en Ukraine où des réquisitions de blé, sur l'ordre du Gouvernement ont été opérées avec une rigueur spéciale.

La Coopérative Militaire
DEMANDE
UNE VENDEUSE

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

EXCURSIONS EN QUERCY
NOUVEAU CIRCUIT
Cahors, Rocamadour, Padirac
Cabrerets et Cahors
Départ : tous les jeudis, à 7 heures, devant l'Hôtel de Ville, avec une voiture neuve à 10 places. Très confortable.
Se faire inscrire soit au Syndicat d'Initiative, à l'Hôtel de Ville, soit chez M. TOUSSAIRE, 6, rue de la Chartrreuse, à Cahors.
En dehors du jeudi d'autres excursions pourront être organisées sur demande faite à l'avance.

ON DEMANDE
Voyageur en Mercerie
pour le département du Lot
S'adresser : Mercerie en Gros, F. S. LAMIE, 4, rue Gustave-Larroumet, à Cahors.
A VENDRE
UNE CUVE
contenant 12 barriques
Bonne occasion
S'adresser à M. BOUTARIC, à Cabessut, près de la gare.

ETUDE
DE MAÎTRE JEAN FABRE,
NOTAIRE A CAHORS
Dissolution de Société
Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le six août mil neuf cent trente, enregistré à Cahors (A.C.) le sept du même mois, volume 762, folio 5, numéro 28, M. et Mme FEYDELL et Compagnie, dont le siège était à Cahors, rue Domini, numéro 3, ayant pour objet l'exploitation d'une entreprise cinématographique à Cahors (A.C.)
A été dissoute à compter du quinze juin mil neuf cent trente par expiration de durée, et tout l'actif social conservé par Monsieur Alcide FEYDELL, l'un des associés.
L'acte de dissolution a été déposé à chacun des greffes de la Justice de Paix du canton nord et du Tribunal de Commerce de Cahors, le dix-huit août mil neuf cent trente.
Pour insertion :
Signé : J. FABRE.

ETUDE
DE MAÎTRE JEAN FABRE,
NOTAIRE A CAHORS
Cession de droits sociaux
Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le six août mil neuf cent trente, enregistré à Cahors (A.C.) le sept du même mois, volume 762, folio 5, numéro 28,
Monsieur Georges PAITA, ancien associé avec Monsieur Alcide FEYDELL, tous deux demeurant à Cahors, de la Société en nom collectif FEYDELL et Cie, ayant pour objet l'exploitation d'une entreprise cinématographique,
A cédé au dit Monsieur Alcide FEYDELL tous les droits lui revenant dans l'actif social, notamment l'établissement commercial de l'entreprise du « Palais des Fêtes », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le matériel et l'immeuble dans lequel l'exploitation a lieu.
Monsieur FEYDELL a la jouissance de l'actif social à compter du quinze juin dernier, jour de la dissolution par expiration de la Société.
Les oppositions seront reçues à peine de forclusion à Cahors en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, rue J.-F.-Caviolle, numéro 2, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.
Pour première insertion.
Cahors, le 20 août 1930.
J. FABRE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 24
LA PART D'AMOUR
ROMAN
Par Gustave GUICHES
LA PASSION DE COURSANS
La sourde explosion de la porte cochère, le roulement doux de l'ascenseur. Minuit et demi. Elle rentrait. Il l'entendait fermer la porte, traverser l'antichambre, gagner l'escalier qui remontait vers sa chambre, et alors tout le cauchemar étouffant, tout le martyre des heures qui venaient de s'écouler s'abolissaient dans une bienheureuse détente du cœur et des nerfs. Il respirait. Il souriait. Il jubilait dans l'assurance que tout s'était passé honnêtement, une soirée familière au théâtre ou au music-hall, à laquelle Braucieux avait peut-être été convié, mais pour n'en rien dire qu'une part convenable et permise, les tiens.
D'où lui venait soudain cette assurance ? Qu'est-ce qui la justifiait ? Il ne la discutait pas. Il lui suffisait de la savoir rentrée. Par le seul qu'elle regagnait sa chambre et allait dormir.

non loin de lui, sous son toit, fidèle au foyer, sans qu'elle lui appartint, il la sentait tout de même redevenue sa femme.
Au claquement de doigts qui sonnaient pour lui le couvre-feu, Athos se levait, et le maître, escorté de son chien, se dirigeait vers l'escalier, rentrait, lui aussi, dans son appartement. Mais là aussitôt, dans cette solitude où ses regards, autour de lui, se heurtaient comme à des murs de prison, une force irrésistible l'empoignait et l'immobilisait, brûlant et oppressé. Il venait de subir toutes les savantes et horribles tortures de la jalouse et maintenant, il était en proie au plus lugubrant et au plus impitoyable desir. Le désir légitime ! La femme qu'il désirait si frénétiquement était la sienne, et cependant il savait qu'elle lui restait interdite par un inviolable refus ! Au premier soir de son mariage, il l'avait pourtout possédée, et le souvenir de cette possession, même imparfaite, était si embrasant qu'il se sentait tout son être tendu vers elle dans l'appel et la supplication.
S'il osait, pourtant !... S'il osait être exigeant, violent, comme le lui avait conseillé Delaul, en lui assurant que ce serait là le salut !...
A quoi bon oser ? se répondait-il. Ne trouverait-il pas la porte consignée et fermée au verrou ? Pourtant, un soir, il osa. Tremblant, il toucha la poignée, la tournant avec une douceur persuasive et qui lui semblait obéir jusqu'à l'instant précis, se disait-il, où

la poussée allait se heurter à l'obstacle d'une porte intérieurement close. Or, la porte céda et doucement s'ouvrit.
Devant cette instantanée obéissance à son timide : « Sésame, ouvre-toi ! » il fut si abasourdi que son cœur, bondissant jusqu'à sa gorge, il se sentit chanceler, près de tomber, renversé par la stupeur devant cet imprévu. Elle ne craignait donc pas sa venue ? Elle ne se défendait pas ?... Etait-ce possible ?...
Allait-il avoir le courage de s'insérer dans son sommeil ?... Et, restant son souffle, tâtonnant à travers les masses informes des meubles s'estompant sous la veillesse qui engraisait à peine les ténérines, il avançait, à la merci d'une maladresse, d'un choc, de la chute d'un objet. Il avançait pourtant. Il voyait se rapprocher le but et il tendait des mains d'aveugle vers l'allongement blanc du lit quand, brusquement, la dormeuse se retournant sous la couverture, il fut saisi d'un tel effroi qu'il déguerpi, affolé, se gardant d'instinct, contre les obstacles déjà évités, et détalant dans une fuite de cambrioleur poursuivi.
Mais lorsque, près de rentrer dans son appartement, furieux de cette lâche panique, il se retourna et courut vers la chambre de Denise, cette fois armé d'une volonté irrésistible, il se heurta contre une porte immuable, condamnée, et que, maintenant, fermait l'implacable verrou.
Alors, regagnant sa solitude et, le long de son chien, se coulant dans son

lit, il avait longtemps mordu à pleines dents le drap pour haillonner sa douleur et étouffer ses sanglots.
L'IMPASSE
Deux images s'affrontaient en lui et se combattaient avec une infatigable fureur. L'une, impitoyablement horrible, lui « visionnait » tout le passionné et luxurieux déroulement de l'amour que lui arrachait Denise pour le jeter aux bras de son amant. L'autre, réparatrice et triomphante, opposait à cet obsessionnel cauchemar, les splendides phases magnifiant la victoire du film intégral qui lui assurait par l'enthousiasme, la définitive conquête de sa femme.
Jamais cette candide foi n'avait bronché en lui. Même la présentation de quelques bons « parlants », même le succès des premiers films sonores ne l'avaient inquiété.
Seulement, le temps passait, et maintenant, dans cette course effrénée des deux images, l'illusion n'était plus possible : Braucieux triomphait.
Réduit par la plus harcelante torture à l'incapacité de travailler, lui, Coursans ne pouvait plus être prêt pour le jour au lendemain duquel sa vie serait brisée. Dans une quinzaine serait irrévocablement célébré le mariage de Madeleine et de Pierre. Or, il savait qu'aussitôt après, Denise lui réclamerait sa liberté, et que, si un refus lui était opposé, elle quitterait la maison.

Deux mois lui étaient encore indispensables pour mettre au point et présenter le « film intégral ». Que faire ? Comment les obtenir ? Les demander à Pierre ? Les fiançailles publiées, la date du mariage irrévocablement fixée, tous les préparatifs, les moindres détails de la double cérémonie réglés, les invitations officielles à la veille d'être lancées, demander à Pierre de lui rendre cette parole d'honneur par laquelle il s'était engagé à ce que nul obstacle ne fût suscité, nul retard n'interviendrait ? Pierre, à coup sûr, refuserait catégoriquement, irrévocablement. Passer outre ? Madeleine étant mineure, lui refuser son consentement et gagner du temps en exigeant les sommes ? S'il osait venir à cette extrémité, aussi résolu l'un que l'autre, les deux fiancés n'hésiteraient pas, cette fois, devant le scandale d'un enlèvement qui forcerait Coursans à vouloir plus immédiatement encaisser la célébration de leur mariage...
Il venait d'échapper à une joyeuse troupe de girls qui envahissaient le studio pour la mise en scène d'un spectacle dansant et, seul, dans son bureau il se forçait à envisager, à vouloir cette démarche auprès de Pierre. Et, se sachant redouté au moins autant qu'aimé de son neveu, il se sentait qu'il ne parviendrait à l'émoi-voir ou à terroriser sa résistance et à lui imposer sa volonté, qu'il sentait terrible et assez puissante pour briser tout obstacle...

Brusquement, la porte s'ouvrit et Delaul, faisant irruption, affolé et haletant comme s'il avait escaladé d'un élan les cent cinquante marches d'un escalier à pic, exhalait :
— En voilà assez !... C'est à devenir fou !... Cette Malin !... cette femme ridicule, odieuse, insupportable, rend tout impossible ! Et si ça ne change pas immédiatement, j'arrête le travail et le film ne sortira pas !... Tu entends : il ne sortira pas !...
A ce dernier choc, qu'il sentait précéder l'attaque, déjà congestionné, Coursans secoua la tête et, d'un grognement furieux, répondit :
— Qu'est-ce que tu veux que ça me fasse ?...
Delaul gloussa, comme s'il s'étouffait :
— Quoi ?... Quoi ?... Tu es fou !... Qu'est-ce que tu veux que ça te fasse ?... Tu oses dire ça ?... Tu vis à ce point enfermé dans la monomanie du « film intégral » que tu te fiches d'imposer à tes actionnaires un désastre pareil !... Il y a trois millions engagés sur ce film. Il y a huit cent mille francs dont je suis responsable. Il y a mon intérêt d'auteur, mon nom !... J'entends défendre ça, et c'est pourquoi je viens te dire qu'il faut agir tout de suite et remplacer cette femme immédiatement !...
La voix encore contenue :
(A suivre)

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Fin de la semaine

3 0/0	88.60
3 0/0 amortissable	85.50
3 1/2 0/0 (id.)	85.50
6 0/0	101.75
4 0/0 1917	100.75
5 0/0 1920 amort.	135.25
6 0/0 1920	102.50
4 0/0 1925	125.40
6 0/0 1927 amort.	105.50
5 0/0 1928	103.50
B. du Tr. 5 0/0 1924	720
B. du Tr. 7 0/0 1925	565
B. du Tr. 7 0/0 1927	564

Crédit National

5 0/0 1919	614	615
Obl. 500 5 0/0 1920	545	543
— 6 0/0 1921	560	555
Bons décen. 6 0/0 nov.	520	520
— 6 0/0 nov.	547	545
— 6 0/0 janv. 1923	550	550
— 6 0/0 janv. 1924	560	567
— 6 0/0 janv. 1925	565	566

Crédit Foncier

Communes 1879	494	488
— 1880	501	497
— 1891	329	334
— 1892	378	380
— 1893	385	370
— 1894	401	402
— 1912	202	202
— 1920 lib.	505	506
— 1921 lib.	519	519
— 1922 lib.	517	520
— 1923	516	516
Fonciers 1879	500	510
— 1893	378	385
— 1895 2 0/0	381	383
— 1902 2 0/0	405	402
— 1909 2 0/0	489	501
— 1913 2 0/0	440	444
— 1915 2 0/0	458	456
— 1917 2 0/0 lib.	305	309

Ville de Paris

1871 3 0/0	384	50	387
1876 4 0/0	497	495	
1876	483	486	
1893 2 1/2 0/0	303	299	
1914-1895	292	291	
1895 3 0/0	365	368	
1899 2 0/0	354	357	
1899 2 1/2 0/0	370	372	
1902 2 1/2 0/0	398	395	
1902 3 1/4 0/0	344		
1910 3 0/0	306	310	
1912 3 0/0	272	271	
1919 lib.	500	503	
Décennal 1923	518	519	
— 1924	518	520	
— 1924 5 1/2	520	521	
— 1925 7 0/0	568	568	

ETUDE DE
M. René BILLIÈRES
AVOUÉ A CAHORS
63, Boulevard Gambetta

JUGEMENT DE DIVORCE

Assistance judiciaire du 9 décembre 1925

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance du Lot, le six juin mil neuf cent trente, enregistré et signifié,
Au profit de Madame Marie-Léonie PRADINES, épouse du sieur Louis FREJAVILLE, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant en fait à Cahors, rue Nationale, N° 49,
Contre le dit sieur Louis FREJAVILLE, ancien restaurateur, demeuré à Cahors, rue des Boulevards, N° 9, actuellement sans domicile, ni résidence connus,
Il appert :
que le divorce a été prononcé entre les époux FREJAVILLE-PRADINES, à la requête de la femme et aux torts et griefs du mari.
La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de première instance du Lot, enregistrée, et ce conformément aux dispositions de l'article 247, paragraphe 3 du Code civil.
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné :
R. BILLIÈRES.

ETUDE DE
M. François DIDIER
AVOUÉ A CAHORS
41, Boulevard Gambetta

EXTRAIT D'UN Jugement d'adoption

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du 17 février 1930

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil du Lot, le six juin mil neuf cent trente, en la cause de Monsieur FABRE Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman, horloger, demeurant à Cahors, 12, rue St-James.
Demandeur par Maître DIDIER, Avoué.
En présence de Monsieur le Procureur de la République.
Il a été littéralement extrait ce qui suit :
Le Tribunal, ou Monsieur DE GOMBAULT, Juge commissaire, en son rapport, ou Maître DIDIER,

avoué, dans l'intérêt de l'adoptant, ou Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions, après s'être procuré les renseignements convenables, avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies et s'être assuré si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation, après en avoir délibéré, homologue en partie l'acte d'adoption reçu par Maître BOUYS-SOU, notaire à Cahors, le quinze juin mil neuf cent vingt sept. En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par le sieur FABRE Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman, en faveur du jeune Henri-André BALAGUERIE, mais dit au contraire qu'il n'y a pas lieu à adoption par le dit sieur FABRE de la demoiselle Albanie BALAGUERIE, dit que le jeune Henri-André BALAGUERIE ajoutera à son nom celui de l'adoptant et s'appellera désormais BALAGUERIE-FABRE. Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la ville de Cahors et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de BALAGUERIE Henri-André, tant sur les registres de la dite ville que sur ceux déposés au Greffe du présent Tribunal, signé : M. ALBRIEU-MAGNE.
Cahors, le 18 août 1930.
Signé : F. DIDIER

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits en autocar dans le Quercy au départ de ROCAMADOUR (Gare)

Circuit A. — Du 2 juillet au 29 septembre 1930.
Lundi, mercredi, vendredi. Départ 10 h. — Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, St-Soy, Meyronne, retour vers 19 h.
Prix du transport : 30 fr. par place.
Circuit B — du 1^{er} juillet au 50 septembre.
Mardi, jeudi, Samedi. Départ 10 h. — Alviagnac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat, retour vers 19 h.
Prix du transport : 40 fr. par place.
Circuit C. — Du 1^{er} juillet au 16 septembre. (Tous les mardis)
1^{er} jour. — Rocamadour-Gare départ 8 h. 15, Rocamadour-Ville, Couzou, Cabrerets, St-Cirq-la-Popie, Cahors (déjeuner), Luzzech, Bonaguil, Cazals, Domme (coucher).
2^e jour. — Domme départ 8 h. 15, Beynac, St-Cyprien, Les Eyzies (déjeuner), Sarlat, Souillac, Meyronne, Rocamadour-Gare.
Prix du transport (voyage complet) 180 fr.
Le nombre des places est limité. Location aux guichets de la gare de Rocamadour, ou aux bureaux de la

Société des Autocars Rocamadour-Padirac à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville.

Le voyage de six jours en autocar de ROCAMADOUR à ROCAMADOUR par les GORGES du TARN

Départ de Rocamadour tous les dimanches, lundis et mardis, du 1^{er} juillet au 16 septembre 1930.
(Départ facultatif le mercredi du 2 juillet au 17 septembre.)
1^{re} journée : Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figeac, Matus ;
2^e journée : Matus, Conques, Entraygues, Estaing, Rodez, Bozouls, Espalion ;
3^e journée : Espalion, Ste-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier ;
4^e journée : Le Rozier, Meyrueis, Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence d'Albigeois, Albi ;
5^e journée : Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-la-Popie, Cahors ;
6^e journée : Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.
Prix du transport pour le voyage complet : 445 francs (supplément de 12 fr. pour le trajet en barque dans les gorges du Tarn).
Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).
La route des Monts d'Auvergne en autocar au départ de ROCAMADOUR (Lot) (du 7 juillet au 15 septembre 1930)
Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et jeudis en août.
1^{er} jour. — Rocamadour-Gare départ 8 h. 15, Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel (déjeuner), Egletons, St-Angel Bort, Tauves, La Bourboule (coucher) ;
2^e jour. — La Bourboule (départ 8 h. 45), le Mont-Dore, Murois, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Laveyssière, Le Lioran, Vic-sur-Cère, Aurillac (coucher) ;
3^e jour. — Aurillac (départ 8 h. 30), Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentat, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour.
Prix du transport pour le voyage complet : 350 fr.
(Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles.)
Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, Paris (IX^e), ou à la Société des Autocars Rocamadour-Padirac, à Rocamadour (Lot).

NE PARTEZ PAS EN VACANCES sans être muni du LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)
Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de Ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.
Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français.
France : 4 fr. 95. Etranger : 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

LE MAROC à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignez les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).
Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.
C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gouffres des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.
MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.
MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.
ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.
NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Dr ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'ÉTÉ 1930

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos						
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.	1. 2. 3. d.
PARIS (Orsay) dep.	22	31	10	16	17	18	19	50	21	10	6	22	15	2	18	35
PARIS (Aust.) dep.	22	43	10	28	17	23	—	20	8	21	22	6	29	15	10	43
LIMOGES (arrivée) départ.	5	50	16	38	23	6	0	36	2	11	3	6	38	15	19	52
BRIVE... (arrivée) départ.	4	30	9	16	40	23	12	0	43	2	26	3	31	6	42	23
Gignac-Cressensac	7	15	11	18	22	0	48	2	12	4	12	5	13	6	55	39
SOUILLAC	8	16	12	19	23	18	50	—	—	—	—	—	—	7	6	15
CAZOULES	8	18	13	21	24	19	20	38	—	—	—	—	—	7	10	15
Lamothe-Fénélon	8	42	13	58	17	32	—	20	49	—	—	—	—	7	10	15
NOZAC	9	56	14	47	33	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
GAURDON	9	61	14	47	49	—	21	13	—	—	—	—	—	7	10	15
Saint-Clair	9	40	14	49	34	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
Dégagnac	9	51	15	18	46	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
Thédirac-Peyrilles	9	21	15	11	59	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
Saint-Denis-Catus	9	13	15	22	19	13	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
Espère	9	22	15	31	19	24	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
Pradines	10	29	15	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	10	15
CAHORS (arrivée) départ.	10	35	15	44	19	35	20	18	2	36	3	48	6	11	7	8
CAHORS (départ)	11	44	17	42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
Sept-Ponts	11	54	17	54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
Cieurac	12	8	18	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
Labenque	12	16	18	21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
Caussade	12	53	19	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
MONTAUBAN arr.	13	28	19	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7
TOULOUSE... arr.	16	50	21	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	12	7

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5	23	14	20	17	15
Vayrac	5	32	14	23	17	23
Bétaille (arrêt)	5	38	14	34	17	38
Puybrun	6	4	14	43	17	38
Bretenoux-Biars	6	4	14	57	17	53
Port-de-Gagnac	6	12	15	5	18	1
Laval-de-Cère	6	25	15	15	18	11
Lamativie	6	47	15	36	18	36
Siran (arrêt)	7	4	15	53	18	53
La Roquebrun	7	22	16	19	18	11
AURILLAC. arrivée	8	5	16	53	19	57

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC. départ	4	51	10	2	17	14
La Roquebrun	5	35	10	43	17	58
Siran (arrêt)	5	47	10	55	18	12
Lamativie	6	4	11	12	18	32
Laval-de-Cère	6	22	11	28	18	51
Port-de-Gagnac	6	31	11	38	19	5
Bretenoux-Biars	6	47	11	46	19	17
Puybrun	7	2	11	54	19	27
Bétaille (arrêt)	7	12	11	62	19	35
Vayrac	7	29	12	7	19	43
St-Denis-près-Martel	7	36	12	14	19	50

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p-M. d.	7	49	9	22	12	41	17	26
Martel	8	5	9	37	12	56	18	5
Badou. Arrêt.	8	12	9	44	13	2	18	11
Le Pigeon	8	18	9	50	13	7	18	31
Souillac	6	50	8	28	10	13	17	18
Caladon. Arrêt.	7	56	11	27	13	52	16	5
Martel	8	6	11	56	14	—	—	16
St-Denis-p-M. ar.	8	17	12	9	14	10	—	16

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	8	40	17	16	—	—
Carsac	8	50	17	27	—	—
Grolejac	8	57	17	44	—	—
St-Cirq-Madelon	9	3	17	51	—	—
Payrignac (arr.)	9	10	17	59	—	—
GOURDON	9	20	18	9	—	—

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	6	9	16	8	—	—
Payrignac (arr.)	6	9	16	16	—	—
St-Cirq-Madelon	6	18	16	24	—	—
Grolejac	6	30	16	29	—	—
Carsac	6	41	16	39	—	—
SARLAT	6	58	16	50	—	—

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6	50	10	59	—	—	19	36
Sarlat	8	2	12	—	—	—	17	35
Cazoules	8	44	12	39	19	15	21	25
Souillac	7	36	10	55	13	32	19	28
Le Pigeon	7	51	11	20	13	47	16	—</